



COMMUNIQUE DE PRESSE

9 septembre 2013

12 nouvelles communes classées en zone de revitalisation rurale en Lot-et-Garonne

Au mois de juillet dernier, le premier ministre a réactualisé la liste des communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) : les 192 communes lot-et-garonnaises (sur 319) classées en 2012 sont maintenues en 2013 (*voir cartographie en annexe*). A celles-ci s'ajoutent 12 nouvelles communes, ayant rejoint cette année un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à forte dominante rurale (1).

Le classement d'une commune en ZRR permet de faire bénéficier :

- les entreprises qui investissent sur son territoire (extensions, créations d'activité, reprises d'établissement en difficulté) de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée allant jusqu'à 5 ans ;
- les artisans et commerçants qui créent ou reprennent des activités dans des communes de moins de 2 000 habitants ainsi que les professionnels exerçant une activité non commerciale (médecins, professionnels de santé, professions libérales, titulaires de charges et d'office) d'une exonération d'impôt sur les bénéfices lors de la création de leur entreprise.

Cette extension des zones de revitalisation rurale dans le département constitue un atout supplémentaire dans l'action menée en faveur de la croissance et de l'emploi et une aide conséquente aux acteurs économiques qui veulent investir.

Les critères pour qu'une commune soit classée en zone de revitalisation rurale sont les suivants :

- se situer dans un canton ou un arrondissement caractérisé par une faible densité de population,
- avoir connu un déclin de sa population totale ou de sa population active,
- comporter une forte proportion d'emplois agricoles,
- appartenir à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

(1) Les nouvelles communes classées en ZRR en 2013 : Boudy de Beauregard, Bournel, Parranquet, Rives, Saint-Martin de Villeréal, Tourliac, Casteljaloux, Lachapelle, Puymirol, Saint-Jean de Thurac, Saint Romain le Noble et Saint Urcisse.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.aouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.aouv.fr